



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE BERRY LOIRE VAUVISE

### Du 26 JANVIER 2015 A CHARENTONNAY

**Présents :**

Mmes : BEUTIN Michèle, FRITSCH Monique, HILT Pierrette, JAMET Christine, MARTEAU Christine, MENARD Francine, MOULINNEUF Christine, POULAIN Danièle, VASICEK Monique,

MM : CHAPELIER Bruno, M. CHARACHE Jean-Luc, CLAMOTE Patrice, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVault André, DENOUX Jean-Louis, DUPREZ Thierry, GARRAULT Alain, GAUDRY Daniel, MASSAY Gérard, MAUPLIN Jean-Claude, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, VIGNEL Joël, VILLETTE André

Suppléant(s) : BEUTIN Michèle (de M. DOUSSET Jean-Paul)

**Absent(s) ayant donné procuration** : MM : EGROT Gérard à Mme POULAIN Danièle, MARTINET Bruno à M. CLAMOTE Patrice

**Absent(s)** : MM : DOUSSET Jean-Paul, NACCACHE Roger

**Secrétaire de séance** : BEUTIN Michèle

La séance est ouverte à 18 h 15

Le compte rendu de la séance précédente est voté

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	28
------------	---	--------	---	------	----

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé

- **SPANC**

M CHARACHE et M DELAVault présentent le règlement élaboré pour le SPANC, le courrier des prestataires MD CONCEPT et PACT 18 ainsi que les estimations des tarifs susceptibles d'être facturés par la collectivité aux habitants pour les prestations de diagnostic du neuf et de l'existant. Il est convenu que le règlement ainsi que les deux courriers de MD CONCEPT (invitation à la réunion publique, coupon-réponse) soient remis dans les boîtes aux lettres par les membres des communes concernées. En outre, la copie des diagnostics sera transmise aux communes par mail. Le diagnostic sera remis aux intéressés seulement quand le paiement sera encaissé.

Il est proposé de commencer les diagnostics par les communes de Jussy le Chaudrier, Précý, Garigny et souhaité d'y ajouter St Léger le Petit car les habitations doivent être aux normes rapidement puisque la commune est en périmètre PR3 car il faut résoudre le problème de captage.

M DELAVault fait part de sa volonté de déléguer le SPANC et d'arrêter la vice-présidence. Après la réception de sa lettre de démission officielle et l'accord de la préfecture, la Communauté de Communes se réunira pour une élection qui élira son remplaçant.

**DELIBERATION SPANC**

1. *Approbation du règlement SPANC* : Considérant la nécessité de définir par un règlement de service les relations entre l'exploitant du service d'assainissement non collectif et ses usagers et de préciser les droits et obligations respectifs de chacun, Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, ADOPTE à l'unanimité le règlement du service d'assainissement non collectif dont le texte est joint en annexe.

2. *Approbation des redevances du SPANC* : Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, ADOPTE à l'unanimité le montant de la redevance (varie selon la nature des opérations de contrôle) :
  - Diagnostic du neuf :  
Part portant sur le contrôle de conception et d'implantation : 104,00 €, auquel on ajoute 50€ pour la visite de contrôle avant remblaiement.  
Le dossier complet revient donc à 154,00 € facturé par la Communauté de Communes.  
Contre-visite de conception et d'installation : 14,00 €  
Contre-visite de bonne exécution : 27,50 €
  - Diagnostic de l'existant :  
Le coût du diagnostic est de 51,00 € facturé par la Communauté de Communes.
3. *Majoration de la pénalité financière* : Considérant la possibilité d'augmenter le montant de redevance en vue d'obliger les usagers du service public d'assainissement à respecter leurs obligations en matière d'assainissement non collectif (maintien des installations en bon état de fonctionnement), compte tenu des risques de pollution et d'atteinte à la salubrité publique. Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, DECIDE à l'unanimité de majorer de 100% le montant de la part de la redevance non subventionnée portant sur le diagnostic de l'existant soit (= coût du prestataire + tva + frais de gestion administrative)
4. *Accord du devis SEGILOG pour l'ouverture d'une comptabilité SPANC*: Considérant la nécessité de créer un budget annexe et d'avoir une comptabilité de facturation pour ce budget SPANC. Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, ACCEPTE à l'unanimité la proposition financière de SEGILOG pour ouvrir la facturation d'une comptabilité SPANC.

#### - COMMISSION GYMNASE

M.VIGNEL fait la synthèse du rapport de l'Apave sur les installations sportives du Gymnase puis, présente différents devis (NOUANSPORT et Entreprise MERLOT) pour estimer et projeter la réalisation de certains travaux. Il est proposé de faire appel à SEM TERRITORIA pour établir l'ébauche de la création d'un WC handicapé. M VIGNEL précise qu'il va réunir la Commission des Sports pour étudier la priorité des travaux et prendre les décisions nécessaires sur le maintien ou non des panneaux de baskets.

#### - PRESENTATION DE LA BOUCLE CYCLABLE

Madame VASICEK dresse le compte-rendu de l'avancement du projet de la boucle cyclable avec les autres CDC. Il est rappelé à chaque commune qu'elle doit établir la liste de ses lieux à visiter, ses commerces, ses gîtes... (des photos seraient les bienvenues) pour réaliser le topo-guide de la Boucle d'environ 3 volets qui sera subventionné à environ 80 %/°. Ce topo-guide sera téléchargeable ou consultable en ligne. Mme Vasicek précise qu'il va falloir réfléchir au nom de la boucle et attend des propositions, elle précise qu'elle va réunir la Commission Boucle à vélo prochainement.

La signalétique dans laquelle la Communauté de Communes va devoir investir, va faire l'objet d'un groupement de commandes avec Les Portes du Berry et la Communauté de Communes des Trois Provinces. La Communauté de Communes BERRY LOIRE VAUVISE prévoit environ 51 panneaux pour sa boucle.

Les aménagements pour les trois communes pour accueillir des aires d'arrêt seront pris en charge par la Communauté de Communes : Sancergues, commune de départ de la boucle, Argenvières et Jussy. Les équipements minimum comprennent des garages à vélo, des tables, chaises et poubelles.

L'investissement total pour la signalétique est estimé à 280 000€ pour 150km de boucle. La Région centre regrouperait actuellement 100 boucles en service, soit 3 000 km.

L'objectif que la boucle soit active pour la saison touristique 2015 est reporté pour la fin de l'année

## **DELIBERATION BOUCLE**

5. *Autorisation de signature au Président* : Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant la boucle cyclable de la Communauté de Communes BERRY LOIRE VAUVISE dont la convention avec les autres CDC, Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **ACCEPTE** à l'unanimité le droit au Président de signer tous les documents se rapportant à la Boucle cyclable.

### **- Schéma de mutualisation**

Le Conseil Communautaire constitue une commission de réflexion sur les projets de mutualisation avec les membres suivants : M CHARACHE, Mme JAMET, M DEBONO, M GAUDRY, M MAUPLIN, Mme MENARD

### **- Formation certi-phytosanitaire**

Les délégués communautaires décident que la Communauté de Communes organise la formation phytosanitaire pour les différents personnels des communes auprès du CNFPT pour 1200€ les deux jours pour 20 personnes.

### **- Enseigne des locaux de la CDC**

Après consultation de deux devis des entreprises NEVERS ENSEIGNES et DOUSSET, les délégués communautaires décident de retenir le devis de l'entreprise DOUSSET pour réaliser l'enseigne des locaux de la Communauté de Communes.

Merci de votre attention, un pot de l'amitié a clôturé cette séance.

La séance est levée à 20 h 15

*Compte-rendu certifié conforme par le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE pour être affiché  
Le 01 Février 2015 en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE  
Jean-Luc CHARACHE*